



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
en charge de l'enseignement supérieur

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 5 6 0 6 / MEE

Papeete, le 13 JUIL. 2017

La ministre

Lettre de rentrée 2017-2018

Préambule

Depuis trois années, j'ai souhaité que le système éducatif polynésien relève de nombreux défis pour devenir un service public d'éducation plus ouvert, plus ambitieux et plus performant.

Ces défis pédagogiques, éducatifs et administratifs portés par toute la communauté éducative continuent d'avoir pour objectif de former un citoyen éclairé, maître de son avenir et acteur de l'avenir de notre Fenua.

Cette année scolaire a vu, entre autres, la mise en œuvre de la réforme du collège et des CETAD, le développement d'une carte de formation adaptée et de proximité ainsi que la continuité d'un programme de constructions et de rénovation des établissements scolaires enfin réactivé.

La Charte de l'éducation de la Polynésie française a été érigée en loi du Pays, adoptée à l'Assemblée de Polynésie Française le 23 mai 2017. Cette loi, qui sera promulguée dans les semaines à venir, inclut une définition juridique du statut de décrocheur scolaire, une reconnaissance de la médiation scolaire, et surtout une application de l'obligation scolaire en Polynésie française. Elle dote également le système éducatif, non seulement d'un texte définissant une politique éducative à long terme, mais aussi d'outils d'évaluation de performance à tous les niveaux. Des contrats d'objectifs sont mis en œuvre dans les premier et second degrés, mais aussi à l'échelle des circonscriptions et des établissements scolaires.

Dans le même temps, la convention décennale n°9916 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'Etat a été signée le 22 octobre 2016 en présence de la ministre de l'éducation nationale. Cette convention précise les champs de coopération, de compétences et d'intervention de l'Etat et de la Polynésie française pour les dix prochaines années.

Dans le cadre de ces deux textes de référence, la préparation de la nouvelle année scolaire, toujours inscrite dans le contexte national et territorial de contrainte budgétaire, a pour objectif de permettre prioritairement à chaque classe du premier degré d'avoir un enseignant titulaire ou, dans un nombre limité de situations, des contractuels recrutés au niveau master pour une meilleure prise en charge de nos élèves. Concernant le second degré, les recrutements ont privilégié l'accès aux postes par des enseignants titulaires, mais le constat de notre difficulté à affecter des titulaires dans les archipels éloignés persiste année après année.

1- Un système éducatif polynésien qui progresse et qui tient compte de ses spécificités

La priorité de nos efforts reste l'acquisition des apprentissages fondamentaux par la modification des pratiques des enseignants et dans la nécessité d'accorder une place primordiale à l'évaluation

des élèves. Nous ne pouvons pas encore mesurer l'impact de la réforme du collège et de la mise en œuvre du nouveau cycle 3 sur notre capacité à combler les difficultés constatées des élèves à l'entrée du collège.

Il faut noter cependant les résultats encourageants du DNB avec une progression notable pour le DNB série générale qui passe de 69,5% en 2016 à 83,5% de réussite en 2017, ainsi que pour le DNB série professionnelle qui passe de 47% à 60% de réussite. Cette tendance devra être confirmée à la session 2018.

Concernant les bacs généraux, technologiques et professionnels, la légère progression constatée dans les taux de réussite pour la session 2017 doit nous inciter à renforcer la prise en charge individuelle et collective des lycéens. Cette prise en charge doit s'effectuer non seulement dans le cadre d'un accompagnement personnalisé plus efficient, inscrit dans l'emploi du temps des élèves mais aussi grâce à la mise en place de dispositifs spécifiques et innovants de préparation aux examens.

La problématique des décrocheurs reste prégnante même si l'action de la MLDS permet de prendre en charge chaque année une partie encore trop restreinte des jeunes en déshérence pour les remettre dans un parcours de formation, de socialisation et d'insertion. Mais c'est bien en amont de la MLDS qu'il faut aussi concentrer nos efforts. La loi du Pays sur la Charte de l'éducation inclut un volet juridique sur l'obligation scolaire, devant permettre à tous les acteurs de l'éducation de s'appuyer sur ces dispositions pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage, non sans avoir utilisé auparavant tous les leviers éducatifs dans les établissements scolaires.

L'objectif de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP) demeure et se concrétise depuis trois ans avec l'évolution de la carte de formation.

L'engagement des équipes de circonscription et de direction des établissements scolaires est donc décisif dans cet objectif de mener tous nos jeunes à la réussite scolaire. Les missions des inspecteurs et des conseillers pédagogiques doivent se concentrer sur l'accompagnement et la formation continue des enseignants et des personnels éducatifs.

La DGEE à travers les actions de formation continue et l'évaluation des contrats d'objectifs des circonscriptions et des établissements scolaires accompagne et contrôle la mise en œuvre de tous ces objectifs de la politique éducative.

Si l'absentéisme des élèves, indicateur premier de risque de décrochage scolaire, reste une préoccupation prioritaire dans les actions de prévention et de lutte dans les établissements scolaires, celui des personnels enseignants doit aussi le demeurer. Le bien-être des élèves à l'École est intrinsèquement lié à celui de leurs professeurs, et l'institution doit garantir ce bien-être à travers un climat scolaire pacifié.

A cet égard, la nomination d'un médecin de prévention pour les agents de l'Etat mis à disposition de la Polynésie française constitue une avancée notable en faveur des personnels. Ce médecin exerce ses fonctions à la DGEE, il est loisible à chacun de le rencontrer sur rendez-vous. Dans le respect des dispositions statutaires qui leurs sont applicables, les personnels de l'Etat mis à disposition de la Polynésie française, enseignants et non enseignants, disposent donc désormais d'un référent en matière de santé au travail.

Cependant, si ces actions d'accompagnement et de prévention sont prévues dans les textes en vigueur, ces derniers prévoient également des dispositions coercitives pour tout abus constaté par l'administration.

D'autre part, le caractère archipélagique de la Polynésie française reste une caractéristique prégnante dans la mise en œuvre de la politique éducative. Le territoire est aussi vaste que l'Europe, constituée de 118 îles réparties sur 5 millions de kilomètres carrés ; l'insularité est un élément à prendre en compte dans notre organisation et nos pratiques.

Soyons conscients qu'il n'y a pas « un » enfant polynésien, mais « des » enfants polynésiens. Ceux, de plus en plus nombreux qui accèdent au baccalauréat et à des études brillantes et ceux, nombreux,

qui n'ont jamais quitté leur île, qui ont besoin d'apprendre « autrement », de voir, d'expérimenter pour comprendre. Ils ont souvent un cadre de vie sommaire, et maîtrisent difficilement la langue française et peu les langues polynésiennes.

Tous les élèves demandent à être accompagnés pour devenir des citoyens du monde tout en préservant leur culture qui doit être l'un des premiers leviers de leurs réussites scolaire et personnelle.

2- Une politique éducative polynésienne qui se veut encore plus inclusive

Je souhaite que soit poursuivie la politique éducative impulsée depuis trois ans et ainsi continuer de renforcer son opérationnalité sur le terrain, avec vous, pour la réussite de chacun des élèves sans exception.

Notre politique éducative que nous mettons en œuvre vise à rendre notre système éducatif toujours plus ambitieux, exigeant et bienveillant pour se mettre au service de la réussite de tous les élèves de la Polynésie française :

- **Ambitieux**, parce que l'avenir que nous préparons pour nos jeunes se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, et irriguée par le numérique ;
- **Exigeant**, parce que chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs et les compétences nécessaires à une insertion professionnelle et sociale réussie ;
- **Bienveillant** parce que l'élève est un apprenant qui présente des besoins spécifiques, l'école est une école qui veille sur les élèves, les sécurise, est attentive à leurs progrès comme à leurs besoins pour franchir les étapes. Elle construit des rapports de confiance entre adultes, entre élèves, et entre adultes et élèves, au cœur de la professionnalité des acteurs, de l'acte d'enseigner et au sein des classes. Cependant, elle est simultanément exigeante et rigoureuse, pour que la capacité de progrès de chacun soit effective. Cette double posture crée les conditions d'une scolarité tournée vers la réussite de tous les élèves.

2.1- L'École polynésienne doit permettre une prise en charge différenciée et compensatrice aux bénéficiaires des élèves les plus fragiles

-Dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP+)

Les réseaux d'éducation prioritaire (REP+) ont connu une avancée notable dans les résultats obtenus aux évaluations CE1 et CM2, il faut donc poursuivre l'effort engagé avec l'Etat. Les réseaux doivent renforcer la mise en œuvre d'actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés.

-Les CP à effectif réduit

Afin de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école et en soutenant les élèves les plus fragiles, dès les premières années des apprentissages fondamentaux, les classes de CP seront aménagées afin d'accueillir un effectif d'élèves très réduit, entre 12 et 16, dans les écoles où des locaux sont disponibles et le permettent. Lorsque les locaux sont insuffisants, les élèves seront regroupés dans une classe et bénéficieront de deux maîtres, le titulaire de la classe et un maître en adjonction. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est "100% de réussite en CP" afin de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux - lire, écrire, compter, parler et respecter autrui.

-Le dispositif « plus de maîtres que de classes »

J'ai souhaité aussi que pour cette année 2017-2018 soit réinstallé le dispositif « plus de maîtres que de classes », dont les objectifs sont de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun,

d'assurer pour chacun les compétences de base, de prévenir la difficulté scolaire en primaire, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques, au sein même de la classe.

-Les Maîtres supplémentaires pour la réussite scolaire -MSRE-

Le dispositif REP+ n'a pas connu d'extention cette année scolaire 2017-2018. J'ai décidé alors de faire bénéficier les zones qui s'apparentent aux caractéristiques des REP+ d'un dispositif spécifique qui aura les mêmes ambitions que ceux mis en place dans les Réseaux identifiés. Ainsi, les Marquises se voient dotés de six enseignants supplémentaires, dont les objectifs concourront à l'acquisition du socle commun pour chacun des élèves ;

L'efficacité de ces dispositifs sera évaluée, notamment avec le recours aux contrats d'objectifs des circonscriptions et des établissements concernés.

-Les dispositifs en dehors du temps scolaire « Objectifs Réussite Scolaire »(ORS) et « Ecole ouverte »

Ces dispositifs en faveur de la réussite des enfants doivent contribuer au rôle d'ascenseur social joué par l'Ecole. Lutter contre l'échec scolaire nécessite la mobilisation de l'ensemble des partenaires dans les différents espace-temps traversés par l'élève.

Ainsi, le dispositif ORS a vocation à répondre aux problématiques individuelles des enfants et de leurs parents, en mobilisant les compétences des acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux dans une dynamique de co-éducation. Les associations partenaires de l'Ecole, les inspecteurs de circonscription et les équipes pédagogiques, œuvrent ensemble dans ce sens et inscrivent les actions en continuité et cohérence des projets de l'école.

Il s'agit pleinement, dans ce dispositif, de favoriser l'émergence de l'estime de soi pour chacun des jeunes, si importante et incontournable pour les apprentissages scolaires.

Poursuivant les mêmes objectifs, le dispositif « école ouverte » sera reconduit. Il concerne les établissements scolaires des premier et second degrés. L'ouverture des établissements scolaires, durant une partie de certaines vacances, permet de prendre en charge les élèves d'un point de vue éducatif. Ce dispositif a aussi pour objectif de lutter contre le désœuvrement des jeunes de quartiers ou de zones rurales défavorisés. Si les écoles et les collèges se sont mobilisés, ce n'est pas le cas des lycées pourtant éligibles à ce dispositif. L'année 2017-2018 doit permettre d'offrir aux lycéens des sessions d'école ouverte.

Une scolarisation des enfants de moins de trois ans renforcée

La scolarisation des moins de trois ans est renforcée pour permettre d'améliorer les conditions d'accueil des enfants les plus jeunes de notre système scolaire.

Depuis 2014, des temps de formation des enseignants de sections de « tout-petits », élèves âgés de moins de 3 ans, ont été consacrés avec un suivi sur le terrain par les référents de maternelle des circonscriptions.

L'école maternelle conforte et stimule le développement affectif, social, sensoriel, moteur et cognitif des enfants. La prévention des difficultés scolaires y est assurée par la stimulation et la structuration du langage dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux nous devons considérer cet accueil comme étant l'affaire de tous les partenaires de la petite enfance. Tous les acteurs seront donc mobilisés pour maintenir un haut niveau d'exigence et de qualité. L'observatoire créé pour la scolarisation des moins de trois ans doit permettre d'améliorer la coordination avec les principaux partenaires publics et associatifs afin de mieux informer les parents d'élèves de la possibilité et de l'intérêt de scolariser leurs enfants dès l'âge de 2 ans.

Un regard particulier sera porté sur cette scolarisation précoce dans les classes multi-niveaux situées dans les territoires fragiles notamment dans les archipels éloignés.

Il conviendra de continuer de renforcer encore la coopération avec les parents. Ceux-ci doivent s'impliquer dans la vie de l'école maternelle. A ce titre la semaine de l'école maternelle continuera

cette année scolaire. Propices aux échanges entre les personnels et les parents, les espaces parents, continueront de se développer.

La mallette des parents spécifique à l'école maternelle mise à disposition des directeurs d'école, et des inspecteurs des circonscriptions propose des éléments clés pour donner sens à ces relations et permettre la mise en réussite de la coéducation.

-La place centrale des fondamentaux confortée

Depuis ma prise de fonction, j'ai affirmé m'inscrire dans la continuité des actions de mes prédécesseurs.

Les résultats obtenus aux évaluations territoriales CE1 de 2016 montrent, par rapport à 2014, une augmentation du taux d'élèves possédant des acquis solides et des acquis très solides à la sortie du CE1. J'ai toute confiance en la communauté éducative pour que ces résultats, très encourageants soient poursuivis.

La communication en direction des parents et leur participation, dès le début du cycle 2, afin qu'ils soient sensibilisés au suivi de la scolarité de leur enfant sont deux conditions à la réussite scolaire.

Ainsi, pour la deuxième année, « la Semaine du CP », sera reconduite. « La Mallette du CP » mise à disposition des équipes pédagogiques, reste le support essentiel des débats avec les parents. Ses objectifs sont de « faciliter le dialogue avec les parents en les aidant à comprendre les enjeux de la scolarité, de répondre aux questions qu'ils se posent à l'entrée au Cours Préparatoire et de les rendre acteurs de la réussite de leur enfant. »

-Un renforcement de la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier

La Charte de l'Éducation reconnaît la priorité de l'éducation en Polynésie française. Elle propose une école pour tous, ouverte et performante. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable d'elle-même, des autres et de l'environnement. Elle s'attache à renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de chaque élève en imposant une démarche continue d'évaluation et d'adaptation. Pour développer les potentialités de tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, elle invite les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour ajuster leurs objectifs et adapter les dispositifs de l'École.

A l'école, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant qui doit le conduire aux acquisitions attendues pour tous. C'est dans ce contexte de la gestion de l'hétérogénéité que se révèlent la grande difficulté scolaire, et les premières réponses apportées, d'abord par l'enseignant en différenciant sa pédagogie puis à travers des aides complémentaires. C'est dans ce même contexte qu'une réponse collective en équipe élargie doit être apportée aux besoins individuels des élèves.

La mise en place de la réforme du collège s'est accompagnée de la suppression du palier 5^{ème} depuis la rentrée 2016. Les CETAD recrutent désormais à l'issue de la 3^{ème} pour former en 2 ans au certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), reconnu comme un diplôme de niveau V. Autrement dit, ce diplôme ouvre aux mêmes possibilités de poursuite d'études qu'un CAP. Après la vague qui a concerné les CETAD de Taiohae, Ua Pou et Faaroa, ce sont les CETAD de Rangiroa, de Hao et de Tubuai qui offrent deux CPAP chacun, respectivement Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH) et Polyvalent du Bâtiment (PB), PMH et Gestion Exploitation en Milieu Marin (GEMM) et enfin PMH et Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EPhR).

Par ailleurs et conformément aux engagements pris, la carte des SEGPA a été revue avec l'ouverture d'une SEGPA au collège de Papara.

-Un accompagnement social renforcé

Depuis trois ans, la prise de conscience commune de l'Etat et du Pays de la paupérisation d'une partie des familles de nos élèves a permis le doublement des fonds sociaux dans les établissements scolaires publics du second degré.

Ce dispositif doit permettre à chaque enfant de bénéficier des besoins élémentaires lui permettant de développer au mieux ses capacités d'apprentissage.

Je demande solennellement aux équipes d'établissement, notamment les personnels de direction, d'éducation et sociaux de mettre tout en œuvre pour informer largement sur les modalités d'attribution de ces fonds sociaux, repérer et accompagner les familles éligibles dans le recours à cette aide primordiale pour de nombreux élèves.

Notre rôle n'est pas d'attendre la démarche des familles pour enclencher les fonds sociaux mais notre devoir est de repérer sur le terrain, avec la contribution de tous, les jeunes en fragilité sociale pour leur venir en aide.

2.2 - La formation initiale et continue sera concentrée sur la mise en place de la réforme du collège et la mise en œuvre des nouveaux programmes à l'école maternelle, élémentaire et au collège

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) de Polynésie française qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, continue de se structurer pour répondre aux objectifs que se fixe l'école de la Polynésie française ; mieux former les personnels pour un meilleur accompagnement pédagogique et un encadrement éducatif plus adapté des élèves, mieux former les personnels pour améliorer l'efficacité du système.

Les plans de formation continue des premier et second degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie associant les corps d'inspection, les formateurs et des représentants du terrain. Ce plan de formation doit participer à la mise en œuvre de la politique éducative de la Polynésie française. Les quatre thèmes validés par le conseil d'école de l'ESPE pour nourrir le plan de formation restent les suivants :

- garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'école,
- garantir les conditions de la réussite de tous les élèves,
- mieux piloter pour garantir l'équité territoriale,
- garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels.

2.3 -Le système éducatif doit poursuivre et renforcer sa modernisation et son innovation au bénéfice de la performance

Un pilotage renforcé :

-La Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) poursuit sa modernisation pour accroître une qualité de service à l'usager au bénéfice d'un système éducatif plus lisible, plus démocratique, plus inclusive. La DGEE est au service de l'ensemble de la communauté éducative, notamment les personnels d'encadrement, les enseignants, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.

-En conformité avec la politique définie en termes de progrès et de réussite scolaire, la mise en œuvre des contrats d'objectifs dans les premier et second degrés se poursuit. Véritable feuille de route du pilotage des inspecteurs de circonscription et des personnels de direction, ces contrats d'objectifs doivent mobiliser l'ensemble des acteurs du système éducatif polynésien.

Les indicateurs établis doivent permettre l'analyse et la réflexion nécessaires afin de conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences attendues au terme des différents cycles. Elles doivent aussi permettre d'apporter une réponse collective à la difficulté individuelle des élèves, d'apporter une aide et un accompagnement personnalisés, d'accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elles doivent aussi favoriser l'adaptation de la formation initiale et continue des enseignants.

Cette démarche de contractualisation a pour objectifs, selon les contextes et les structures d'établissement, l'élévation générale du niveau scolaire des élèves, le climat scolaire, la promotion de la persévérance scolaire et l'amélioration de la vie à l'internat.

-Le schéma directeur des formations de décembre 2015¹.

Ce schéma continue de guider l'évolution de l'offre de formation post-baccalauréat. En effet, deux spécialités de BTS ouvrent à la rentrée 2017 au LP de Faa'a : Négociation Relation Clientèle et Assistant de Gestion PME-PMI. C'est la première implantation d'une formation post-bac en LP en Polynésie française, emblématique de la valorisation de la voie professionnelle voulue par le Pays. Cette volonté trouve également son expression dans la demande faite aux proviseurs dont le lycée propose des BTS d'y recruter pour 2017-2018 au moins 30 % de bacheliers professionnels en moyenne.

Il s'agit d'apporter une réponse aux bacheliers professionnels qui souhaitent élever leur niveau de qualification mais aussi de rééquilibrer les flux post-bac en proposant aux bacheliers technologiques deux Diplômes Universitaires de Technologie proposé par l'UPF qui ouvre à la rentrée 2017 un Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Ecoles (CUPGE) - Parcours Mathématiques-Physique (MP). Elévation générale du niveau de formation de la jeunesse polynésienne alliée à la promotion de l'excellence. Rappelons à ce sujet l'ouverture à la rentrée 2016 d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles « Physique, Technologie, Sciences de l'Ingénieur » (CPGE PTSI) au lycée du Taaone.

- Le développement des collèges numériques

Le collège de Huahine a bénéficié de ce dispositif en 2016-2017 et le collège Henri Hiro de Faaa en bénéficiera à la rentrée 2017-2018. Plusieurs autres collèges sont en cours de validation.

Outre l'aspect matériel et technique, ce dispositif doit non seulement contribuer à l'évolution des pratiques pédagogiques des enseignants dans le cadre quotidien de leurs activités auprès de tous les élèves mais aussi favoriser l'individualisation de la prise en charge des difficultés des élèves et particulièrement les jeunes en grande fragilité scolaire.

Dans cet objectif, la DGEE et le Vice-rectorat accompagnent, en parfaite cohérence, les établissements scolaires et leurs équipes dans la mise en œuvre des collèges numériques :

Les missions du département de l'informatique et du numérique éducatif (DINE) de la DGEE consistent non seulement à assister techniquement les établissements scolaires mais aussi à proposer à partir des projets des corps d'inspection et/ou des équipes pédagogiques la production de supports et de ressources pédagogiques.

La délégation académique du numérique éducatif (DANE) du vice-rectorat joue un rôle de prescripteur en matière de formation « au » et « par » le numérique en collaboration avec les corps d'inspection et l'ESPé.

2.4- L'école polynésienne doit rester ouverte aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents.

Les parents d'élèves demeurent des partenaires incontournables de l'école. Ils doivent toujours être mieux associés à la vie de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants.

Dans cet objectif, les assises des parents d'élèves seront organisées le vendredi 20 octobre sous l'impulsion de la fédération des associations de parents d'élèves. Je vous invite vivement à y participer en fonction des modalités d'organisation arrêtées avec la DGEE.

¹ Ce document est librement téléchargeable à l'adresse suivante :

http://www.education.pf/02-pdf/CIO/Schema_directeur_des_formationen-2015-12-07.pdf

Si les espaces dédiés pour favoriser un accueil de qualité ainsi que les actions de coéducation inscrites dans les projets d'école ou d'établissement se développent pour toujours mieux impliquer les parents dans la vie des écoles, il reste encore une marge de progrès que je vous incite à combler.

Ces actions doivent permettre de consolider la relation de confiance tissée entre la famille et l'école à tous les moments clés du parcours du jeune scolarisé.

2.5- Le contexte culturel particulier caractérisant le système scolaire de Polynésie française

Notre politique éducative doit prendre en compte le fait que nos enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Nous devons prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. Si nous le valorisons et l'articulons à un enseignement méthodique des langues, en gestion coordonnée avec celui du français et de l'anglais, il représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains de nos enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de notre identité. Il appartient à chacun des acteurs de notre système éducatif de valoriser ces pratiques langagières qui fondent nos spécificités et enrichissent l'élève.

Après la décision de mon ministère en 2016-2017 de permettre aux élèves de 6^{ème} de bénéficier d'une heure d'enseignement en langue polynésienne, le développement et l'accompagnement des projets culturels mais aussi des classes CHAM/CHAD dans les collèges en partenariat avec le conservatoire de Polynésie française prolongent ma volonté de faire de notre culture un levier de la réussite scolaire de nos jeunes.

2.6- Œuvrer en faveur de la persévérance scolaire en luttant contre l'absentéisme et contre le décrochage scolaire

Les sorties sans qualification sont un fléau pour les jeunes eux-mêmes et pour la société dans son ensemble. Notre lutte contre le décrochage et avant cela, contre l'absentéisme, ne doit connaître aucun répit. A défaut de pouvoir mesurer précisément le nombre de décrocheurs, tous les ans, les bases élèves sont comparées d'une année sur l'autre. Il en ressort un nombre de jeunes non retrouvés. Leur pourcentage a enregistré en octobre 2016 une baisse à tous les niveaux. Si celle-ci n'est pas spectaculaire, elle garantit en revanche qu'un coup d'arrêt a été mis à la progression préoccupante de ce phénomène qui touche tous les systèmes éducatifs modernes. Ce travail de comparaison sera reconduit en octobre 2017 et fera l'objet d'une diffusion : nous disposerons alors de l'observation de trois années consécutives.

La prévention demeure le maître mot de notre action qui doit prendre appui sur la promotion de la persévérance scolaire. Une veille permanente doit être mise en place de sorte que dès les premiers signes de fragilité, l'équipe pédagogique dans un premier temps, relayée par le groupe de prévention du décrochage scolaire le cas échéant se saisissent du cas de l'élève dans toutes ses composantes. Toutes les études menées à ce sujet montrent la multiplicité des signes précurseurs d'un décrochage : retards, absences, travaux non rendus, devoirs non faits, visites fréquentes à l'infirmerie, agressivité nouvelle dans le comportement en établissement etc. le climat scolaire participe au premier rang de l'arsenal des leviers à actionner. Le dossier unique qui concerne les moins de 16 ans a permis de nouer des liens avec des partenaires institutionnels, relais indispensables à l'action de notre ministère en la matière. Il est par conséquent reconduit avec les aménagements que les personnels de direction ont suggérés lors du dernier séminaire des personnels d'encadrement.

Dans le même ordre d'idée, la plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) a gagné en opérationnalité en réunissant régulièrement des partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le CFPA, le GREFOC et la MLDS.

L'équipe chargée de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) va continuer de développer le rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation de la Mission en se tenant à la disposition des établissements au sein desquels des enseignants seraient demandeurs d'actions de formation sur le décrochage.

La MLDS offre des actions qui sont à considérer comme l'ultime recours que l'Ecole peut apporter à ces jeunes de plus de 16 ans en l'absence de toute autre solution.

Ces actions sont au nombre de quatre :

- Le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) ;
- Le module Journée Défense Citoyenneté (JDC) ;
- La classe de la seconde chance (CSC).
- Le module de re-préparation aux examens par alternance (MOREA) ;

Dans le cadre de la loi récemment promulguée en matière d'apprentissage, une mention complémentaire ouvre à la prochaine rentrée : la mention complémentaire (MC) Traiteur (produit froid) d'une part et une FCIL technicien réparateur en mécanique marine d'autre part.

2.7- Des projets pédagogiques de circonscriptions, d'établissements scolaires ou de classes au service de la réussite de tous les élèves.

Dans la continuité des actions éducatives mises en œuvre les années précédentes, la promotion de certaines d'entre elles doit être poursuivie en leur donnant une portée territoriale et généralisée et en les intégrant dans une programmation annuelle.

Ces actions offrent des repères dans l'année scolaire pour la mise en œuvre des projets pédagogiques intégrant les différents domaines et disciplines de l'Enseignement, des programmes 2016 adaptés à la Polynésie Française et du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Il ne s'agit pas que chaque classe s'inscrive dans toutes les actions, mais lorsque le choix de participer à l'une ou plusieurs d'entre elles est fait, les équipes doivent établir un projet qui met en lien actions et apprentissages de manière explicite.

Le dispositif pédagogique du cycle 4 « Enseignement Pratiques Interdisciplinaires » de la réforme du collège est un terrain propice à la conduite de ces actions pédagogiques.

A cet effet, la DGEE propose aux équipes pédagogiques un calendrier indiquant les moments forts et événements répartis sur l'année scolaire, coordonnés par les pôles pédagogiques qu'elle regroupe. Ce calendrier sera régulièrement mis à jour sur le site internet de la DGEE.

Ainsi, pour cette année scolaire 2017-2018, je souhaite encourager les équipes pédagogiques à s'impliquer dans la mise en œuvre concrète de ces actions :

- **Les semaines de rencontre avec les parents et les partenaires**
 - Semaine du CP du 11 au 15 septembre 2017
 - Les assises des parents d'élèves le vendredi 20 octobre 2017
 - Semaine du numérique du 05 au 09 février 2018
 - Semaine de la maternelle du 19 au 22 mars 2018
- **Dans le domaine de l'éducation à l'environnement et du développement durable :**
 - La semaine de la réduction des déchets (du 18 au 26 novembre 2017)
 - La semaine du développement durable (du 30 mai au 05 juin 2018)
- **Dans le domaine de l'éducation physique et sportive et l'éducation à la santé ;**
 - L'opération Marche Pour Ta Santé (du 23 au 27 octobre et du 13 au 17 novembre 2017)
 - La Journée Territoriale/Nationale du Sport (mercredi 13 septembre 2017)

- La Semaine des championnats du monde de Va'a (du 27 au 30 juin 2018)
- Dans le domaine des arts et culture :
 - La semaine du Patrimoine (du 16 au 20 avril 2018). Les ORERO de circonscription seront programmés durant cette semaine.
 - Le « chant chorale » : périodes, dates, au choix des équipes pédagogiques ou en lien avec la journée mondiale du chant « chorale » (11 décembre 2017)
- Dans le domaine de l'enseignement des éléments mathématiques et scientifiques :
 - Le défi Calcul Mental Tata'u upo'o 2018 (épreuve qualificative : février 2018-épreuves finales mars 2018)
 - La Fête de la Science (du 07 au 15 octobre 2017)
 - Les Olympiades Géosciences dans les lycées publics et privés (avril 2018)
- Dans le domaine de l'éducation aux médias :
 - La 29^{ème} semaine de la presse et des médias dans l'école (fin mars)

Cette liste non exhaustive d'actions a vocation à s'enrichir en fonction des dynamiques d'établissements et des opportunités de partenariat avec le monde associatif et/ou institutionnel. Cependant, ces actions doivent toujours s'inscrire dans les objectifs de la Charte de l'éducation de Polynésie française et des Programmes 2016 adaptés à la Polynésie française.

3- Améliorer le cadre de vie dans les établissements du second degré

3.1- Le programme de construction scolaire a été réactivé

Depuis trois ans, mon ministère s'est efforcé à réactiver les constructions scolaires dont le programme avait été arrêté pendant plusieurs années.

Ainsi, le collège de Teva I Uta a ouvert à la rentrée 2016, le collège-lycée de Bora Bora en cours d'achèvement ouvrira en août 2018.

Des projets de construction sont d'ores et déjà engagés, avec la participation financière de l'Etat :

Ainsi, les constructions des internats de la cité scolaires de Faa'a, du collège de ATUONA et l'extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina sont devenues une réalité (1.6 milliards FCFP d'investissement). Les dossiers de permis de construire de ces trois projets sont en cours d'instruction et les travaux pourront débuter avant la fin de l'année 2017.

Le Pays finance également sur fonds propres les constructions des plateaux sportifs couverts des collèges de HAO, FAAROA et ATUONA (330 millions FCFP). Là aussi les permis de construire ont été déposés ce qui laisse présager un démarrage des travaux en décembre 2017.

Les premières études sur le lycée de Moorea ont débuté. Cet effort doit être poursuivi.

La carte scolaire du lycée de Moorea a été arrêtée, le programme technique nécessaire au lancement du concours d'architecture est en cours de finalisation.

Enfin, j'ai saisi le ministre en charge des finances pour inscrire au prochain collectif budgétaire des moyens nécessaires au lancement des études pour les constructions d'un nouveau bâtiment « internat » au lycée polyvalent de TAAONE, d'un bâtiment d'enseignement et de sanitaires au collège de PAEA, et d'un bâtiment dédié à la vie scolaire au collège de ARUE. Les études débiteront dès que le collectif budgétaire aura été approuvé par l'Assemblée de la Polynésie française.

3.2- L'entretien des établissements d'enseignement est nécessaire pour améliorer les résultats scolaires

Devant le constat que plusieurs établissements présentent un état de dégradation avancé et ne répondent parfois plus aux normes d'hygiène et de sécurité applicables à des locaux accueillant du public, un audit d'hygiène et de sécurité des lycées et des collèges dont les conclusions ne sont pas encore connues a été mis en œuvre.

Sans en attendre les conclusions, le recensement des besoins en matière de travaux urgents mené auprès des chefs d'établissement a permis d'engager depuis trois ans de nombreux travaux de rénovation, de réfection, de mise aux normes et de mise en sécurité dans de nombreux établissements scolaires.

Les retards pris pendant plusieurs années rendent l'attente des personnels et des usagers sur le terrain insistant mais légitime. Les efforts déjà engagés doivent être pérennisés et amplifiés dans un dialogue constant avec l'Etat.

Le mois d'août 2017 sera marqué par le démarrage des travaux de restructuration des collèges de HAO et RANGIROA (490 millions FFCP financés en partenariat avec l'Etat).

Les études sont également en cours pour la rénovation de l'internat du collège de RURUTU, les rénovations des collèges de TAUNOA et TARAVALO, les restructurations du collège d'AFAREAITU et du lycée professionnel d'UTUROA. Pour ces cinq opérations (plus de 420 millions FCFP) les permis de construire sont en cours d'instruction ce qui permettra aisément d'entrevoir un démarrage des travaux fin 2017, début 2018.

Enfin, pour les années 2018 à 2020, j'ai sollicité la participation de l'Etat pour les opérations suivantes : rénovation du collège de Makemo, réhabilitation des collèges de ARUE et PAEA, poursuites des restructurations des collèges de MATAURA, UA POU et du lycée Paul GAUGUIN (ce qui représente un investissement de plus de 1.3 milliards FCFP). Dès que l'Etat aura apporté une réponse à ces demandes, les études pourront débuter.

3.3 - L'observatoire des comportements et des pratiques de prévention de Polynésie Française(OC3PF)

L'OC3PF recueille et analyse les données relatives aux problématiques de santé et de citoyenneté ainsi que les incidents saisis par les établissements dans l'interface ETABS, en lien avec le comité de lutte contre la délinquance de Polynésie Française. Un rapport annuel définit des objectifs et des préconisations afin d'aider au pilotage des CESC des établissements et des bassins.

3.4 - Les Comités d'Education à la santé et à la Citoyenneté (CESC) et les apprentissages

Les CESC doivent poursuivre leurs travaux de réflexion afin d'asseoir pleinement la prévention dans le champ des apprentissages des élèves. Les collèges inscrivent dorénavant les diverses actions engagées dans les parcours éducatifs que doivent élaborer les équipes pédagogiques durant la scolarité obligatoire.

Les actions menées avec des partenaires extérieurs doivent s'inscrire dans toute la mesure du possible dans la continuité des programmes et permettre des apprentissages qui seront identifiés préalablement avec le partenaire et validés en aval dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

3.5 – Les conseils de vie collégienne et lycéenne (CVC et CVL)

L'apprentissage de la démocratie est une expérience vivante et concrète à laquelle les élèves doivent pouvoir se confronter en milieu scolaire, afin de développer une culture de l'intérêt général et de l'engagement, leur esprit critique, le sens de l'écoute et la prise de parole. Elle s'inscrit naturellement dans le parcours citoyen du collégien. Elle se traduit dans le fonctionnement de la vie de classe au quotidien par des temps d'échanges et de débats qu'il convient de favoriser. Elle trouve un espace porteur et fédérateur dans les Maisons des Lycéens. Elle doit aussi se développer au travers d'instances représentatives traitant des préoccupations et de la vie scolaire des élèves.

L'arrêté 732 connaîtra des évolutions permettant de mettre en place dans chaque établissement des conseils de vie collégienne et lycéenne favorisant de véritables échanges entre les élèves élus et les adultes de l'établissement, et permettant la réalisation concrète de leurs initiatives et propositions.

3.6 – Les procédures et mesures disciplinaires

La hausse du nombre de sanctions par conseil de discipline traduit une dégradation sensible des comportements. Les familles sont parfois démunies face à leur enfant et attendent beaucoup des professionnels de l'éducation. C'est dans une démarche de coéducation que nous pourrions aider les parents. Il convient de faire évoluer le cadre réglementaire afin de mieux accompagner ces évolutions comportementales avec un souci de justice et d'éducation partagé avec les familles.

L'arrêté 732 évoluera en conséquence pour diversifier la palette de sanctions possibles, et instaurer un temps d'instruction et de dialogue suffisant avec la famille.

Conclusion


Cette nouvelle année scolaire doit s'inscrire dans la continuité des défis qui ont été lancés depuis trois ans.

Sans oublier les élèves performants pour qui des dispositifs et des formations sont mis en œuvre (Préparation IEP, CPGE, ascenseur social pour les classes STMG...), la prise en charge de la difficulté scolaire doit être une préoccupation et une priorité de tous les acteurs du système éducatif mais aussi des familles à tous les niveaux du parcours des élèves.

Les enjeux majeurs énoncés depuis trois ans restent les mêmes : L'élévation générale du niveau scolaire des élèves, la pacification du climat scolaire notamment dans les écoles et établissements scolaires sensibles, la consolidation du concept de persévérance et d'ambition scolaire de tous les élèves.

Je vous renouvelle toute ma confiance et compte sur votre engagement sans faille pour continuer de faire évoluer notre système éducatif vers un service public d'éducation performant pour la réussite de tous les jeunes polynésiens.


Nicole SANQUER-FAREATA



GOUVERNEMENT
La Ministre
de l'éducation,
de la jeunesse
et des sports,
en charge
de l'enseignement
supérieur
Polynésie française